



Chantiers organisés en groupe de 6 personnes maximum dans le respect des gestes barrières. Port du masque obligatoire.



ATELIERS CITOYENS

Malgré la crise sanitaire, nous avons le plaisir de vous proposer l'organisation d'ateliers citoyens. Ce seront exclusivement des ateliers de plantation, **proposés en groupe de 6 personnes et en extérieur.**

SAMEDI 29 MAI 2021
8H00 – 12H00
RENDEZ-VOUS À L'ATELIER COMMUNAL À 07H30

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui en complétant cette fiche, à retourner à la Mairie avant le 21 mai 2021

NOM Prénom

ADRESSE

Téléphone fixe Portable

Mail.....

Nombre participants adultes : Nombre d'enfants :

Possédez-vous du matériel que vous pourriez utiliser lors de la journée : OUI NON

Si oui, lequel :

.....

.....

Port du masque obligatoire

Inscription également possible en ligne notre site internet www.zillisheim.fr rubrique «Informations»



Le Vacci'bus à ZILLISHEIM
50 personnes âgées ont pu être vaccinées à Zillisheim en toute sécurité grâce au concours de m2A, dans le cadre d'une action de solidarité en

faveur des plus fragiles de notre commune.
Merci au Docteur Michel SCHRAPP, aux infirmières du village pilotées par Mme CAMPITELLI, aux Sapeurs-Pompiers du CPI intercommunal HFZ, au personnel, aux élus et membres du CCAS qui ont visité les 328 personnes de plus de 75 ans du village et ont transporté une partie d'entre eux.



Un grand merci aux bénévoles et au service technique pour ces superbes décorations de Pâques qui ont embelli notre village pendant le mois d'avril !



L'édito

Cher(e)s Concitoyens et Zillisheimois,

Les premières mesures annoncées d'un déconfinement progressif et la progression de la vaccination nous permettent d'envisager avec plus d'optimisme l'été qui s'annonce. Néanmoins la prudence quant à l'évolution de cette pandémie reste de mise.

A Zillisheim, comme annoncé dans le dernier bulletin, nous avons pu faire vacciner par le biais du *Vaccibus*, 50 personnes de plus de 75 ans parmi les plus fragiles et les plus isolées de notre village. Une opération décentralisée, initiée et pilotée par m2A, et mise en œuvre en quelques jours seulement par les élus, le personnel et le CCAS de la commune. Un grand merci à tous et particulièrement au médecin retraité bénévole, aux infirmières, aux pompiers, et à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour la protection de nos aînés.

La traditionnelle journée citoyenne, annulée l'année dernière pour raison de crise sanitaire, vous est proposée cette année mais dans un format réduit : **les ateliers citoyens**. Ils seront limités aux activités extérieures, principalement aux plantations pour le fleurissement de notre village, et dans le respect des règles sanitaires. Ce beau moment de solidarité et de partage, nous permettra de sortir de l'isolement dans lequel nous sommes plongés depuis plus d'un an.

Un autre sujet d'actualité zillisheimoise concerne la délivrance d'un permis de construire pour un immeuble collectif de 11 logements. Ce permis a fait l'objet de quelques inquiétudes de plusieurs de nos concitoyens. Je comprends l'émotion suscitée auprès des riverains directs du terrain concerné. Après les avoir rencontrés, j'ai constaté que les nouvelles règles d'urbanisme applicables depuis mars 2020 n'étaient pas connues et n'avaient pas fait l'objet de communication particulière (confinement et période des élections municipales). Or, les règlements qui régissent l'aménagement du territoire dans notre village, et transcrits dans le **PLU**, ont considérablement évolué. Vous trouverez un article spécifique dans ce bulletin communal que je vous invite à découvrir. S'il subsiste des interrogations, n'hésitez pas à poser vos questions par courriel mairie@zillisheim.fr ou par courrier. Les élus vous répondront.

Prenez bien soin de vous et des vôtres et continuez à appliquer les gestes barrières. Bien à vous.

Votre Maire,
Michel LAUGEL

Notre village

L'aménagement du territoire dans notre village

Les règles d'urbanisme dans notre commune ont été régies, pendant de longues années, par le POS (Plan d'Occupation des Sols). Le **POS** avait contribué à modéliser les zones pavillonnaires de notre village avec des espaces végétalisés généreux. En 2014 la **loi ALUR** rend caduc les POS et supprime les COS (Coefficients d'Occupation des Sols) pour faciliter la division des terrains en parcelles et permettre d'obtenir plusieurs surfaces constructibles. Elle fixe aux communes l'obligation d'établir un **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) avec un délai de 3 ans pour assurer la conformité avec la **loi Grenelle 2** votée en 2010. Cette loi porte l'**engagement national pour l'environnement** et vise à «favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques».

L'élaboration du nouveau PLU pour la commune de Zillisheim

Par délibération du **1er juin 2015** le Conseil Municipal de Zillisheim a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'élaboration de ce nouveau PLU a nécessité **4 ans de travaux** et plus de 30 réunions avec le bureau d'études OTE, l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) et une commission composée de 6 élus dont le maire. Elle a également intégré une quinzaine de réunions internes, deux réunions publiques, une réunion avec les professions agricoles, deux réunions avec les Personnes Publiques Associées (m2A, chambre d'agriculture, les services de la préfecture, Rivières de Haute-Alsace, les services du Conseil départemental,...). L'ensemble des remarques des habitants et des différents organismes a été consigné dans le rapport du commissaire enquêteur à la suite de l'**enquête publique**.

Le dossier du PLU a été modifié pour répondre à la fois aux observations qui ont été formulées et aux réserves du commissaire enquêteur.

Au 1er janvier 2020 les compétences communales concernant le PLU **ont été transférées à m2A** conformément à la délibération du Conseil d'Agglomération. Le PLU de Zillisheim intègre le **PLUi** (intercommunal) de m2A.

Le **2 mars 2020** le Conseil d'Agglomération de m2A a approuvé le PLU de Zillisheim.



Qu'est-ce que le PLU et à quoi sert-il ?

Le Plan local d'urbanisme est un **document de planification urbaine** qui orchestre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans notre village comme la répartition entre les zones constructibles et naturelles, les zones agricoles et forestières, les vergers, etc.

Il réglemente et définit selon les zonages (centre village, collines, plaine, ...) les dispositions à prendre en compte pour tous les projets de construction ou d'aménagements immobiliers (hauteur des volumes, densité au sol, recul par rapport à la voirie et au voisinage, etc.).

Il permet d'assurer un déploiement équilibré, cohérent et durable de notre village pour protéger et valoriser notre cadre de vie.

Quels étaient les objectifs retenus pour l'élaboration du PLU ?

Les orientations générales de développement du territoire communal pour le court et moyen terme sont exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le **PADD** constitue la clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à ce titre guide sa mise en forme réglementaire dans une perspective de développement durable.

Les **objectifs retenus** par les **élus de ZILLISHEIM** pour l'avenir du territoire communal se déclinent selon les axes suivants :

A. Assurer une croissance maîtrisée et cohérente de Zillisheim

B. Renforcer la pluralité des fonctions dans le village

C. Améliorer les déplacements

D. Préserver les qualités environnementales et paysagères du territoire

Chaque axe développe **plusieurs orientations** très instructives pour comprendre la politique villageoise dans ce domaine. Il serait trop long de les développer dans cet article mais on peut les consulter en mairie ou sur le site internet de la commune à l'adresse : http://www.zillisheim.fr/UPLOAD/PLU/2020PLU618_02_68384_ZILLISHEIM_PADD_APPROBATION_20200302.pdf



Quelles différences entre le PLU et l'ancien POS ?

Le Plan local d'urbanisme exprime une **politique globale du territoire** pour l'aménagement et le renouvellement de la commune basée sur un diagnostic d'ensemble.

Une des principales évolutions concerne la **suppression du coefficient d'occupation des sols** avec la modification des règles, telles que l'emprise au sol, la hauteur de faitage d'un bâtiment ou encore la distanciation entre propriétés ou avec le domaine public.

Pour exemple, le POS imposait, pour la zone UCa, à caractère résidentiel majoritaire occupant les coteaux, une surface minimale de **7 ares** pour recevoir une construction à usage d'habitation, et l'emprise au sol de la construction **ne pouvait excéder le tiers** de la superficie du terrain.

Le nouveau PLU, dans la zone UC, n'impose plus de surface minimale et **fixe l'emprise au sol à 70%**, au maximum, de la superficie du terrain. De manière plus concrète le PLU permet des constructions nouvelles **en arrière des parcelles bâties** et sur des **surfaces de terrain plus réduites** que celles du POS sous réserve du respect des autres règles du PLU (implantation par rapport aux limites séparatives, hauteur, accès, surfaces non imperméabilisées, réseaux, ...).

Il s'agit d'une **évolution importante** pour l'urbanisme de notre village. Cette évolution voulue par le législateur vise à densifier les constructions en permettant le comblement des « dents creuses ». Elle a pour objectif de limiter l'extension du village pour préserver les prairies, les vergers et les terres agricoles.

Un autre aspect important du PLU concerne la **diversification du parc des logements**.

Etat-Civil

Hommage à Claude NOLLINGER

Claude NOLLINGER est né à Zillisheim. Il était fortement attaché à son village natal. Claude est rentré au conseil municipal en 1995 et a eu la gestion d'adjoint à l'urbanisme et aux travaux, charge qu'il a occupé avec compétence, rigueur, tout en engageant un profond travail de modernisation du village.



Nous devons à Claude NOLLINGER le suivi de la réalisation d'un grand nombre de projets pendant ses six années de mandat :

- La rénovation et l'agrandissement du bâtiment de la Mairie et la réorganisation complète des locaux.
- L'aménagement de la place de la Mairie et de ses abords qui n'était auparavant qu'un vaste espace goudronné.
- La rénovation complète des locaux de nos écoles.
- Claude NOLLINGER nous a quittés le 16 mars dernier, mais il est toujours parmi nous car il est entré dans l'Histoire de Zillisheim et ce qu'il a fait, restera à jamais gravé dans la mémoire collective.
- La première tranche de la sécurisation et surtout de la rénovation du Faubourg de Mulhouse ; la qualité d'exécution des travaux, qu'il suivait avec exigence ont permis de ne plus traiter prioritairement cet axe jusqu'en 2013.
- L'installation du réseau de gaz et du réseau câblé Est Vidéo sur l'ensemble du ban communal.
- La rénovation de l'église Saint-Laurent
- La création d'une Commission Communale d'urbanisme
- Il a été l'artisan de la révision de notre Plan d'Occupation des Sols dont les fondements sont restés en vigueur jusqu'en 2018.

Claude NOLLINGER n'avait pas renouvelé son engagement municipal en 2001, mais il a continué à œuvrer pour son village dans un engagement associatif. Avec René SCHLOSSER ils ont été les membres fondateurs du Club de pétanque de Zillisheim. Claude participait également activement à l'organisation de la Fête Villageoise au sein des Œuvres Saint-Laurent.

L'équipe municipale adresse ses sincères condoléances à la famille.

Carnet du 1er mars au 30 avril 2021

Anniversaire

Suzanne FURSTOSS le 15 avril : 90 ans

Naissances

Marlone Jean AMOY le 2 mars 2021

Gabin Jacques FISCHER le 7 avril 2021

Mariages

Samuel Louis GERBER et Delphine Patricia SCHMITT le 24 avril 2021

Décès

René SCHLOSSER le 12 mars 2021

Gérard STREHLER le 27 mars 2021

Lucienne ROTTNER née DORNSTETTER le 9 avril 2021

Henri MEYER le 14 avril 2021

René SCHLOSSER n'est plus

Ici, en ce bas monde zillisheimois, il était l'ami de tous. Il, c'était René SCHLOSSER, Zillisheimois pur jus né dans la rue du Vignoble et Zillisheimois jusqu'au bout des orteils.

De tout temps passionné de foot, René a, bien évidemment, rejoint les équipes de jeunes de la Société Sportive pour ne quasiment plus jamais lâcher la bannière orange et noire. De joueur chez les jeunes, le mari de Marlyse et le papa de Jacky et Eliane, est, ensuite devenu joueur senior, puis vétéran. Entretiens, il avait pris soin de s'engager dans l'arbitrage avant de rejoindre l'équipe du Comité directeur au sein duquel il a été, pour un temps, responsable des vétérans avant de devenir vice-président. Etalée sur plus d'un demi-siècle, sa carrière sous le maillot orange est donc forcément notoire. En outre, elle a été et reste primordiale au plan de l'homme et de la convivialité. René laissera à tout jamais une trace indélébile.

L'âge venu, notre ami s'est ensuite tourné vers les joies de la course à pied (notamment des longues distances) et les plaisirs de la pétanque. Si ses talents, boules en main, ont été très vite remarqués et appréciés, que dire alors des joies qu'il a vécues avec et aux côtés des marathoniens ? Toujours alerte malgré son âge et ses soucis de santé, toujours souriant et toujours disponible lorsqu'il y avait nécessité, René a, là aussi, pleinement participé à la vie d'un groupe qui ne l'a jamais, ô grand jamais, lâché. Au point de l'accompagner jusque devant l'autel lors de son office ultime...

Dire que depuis l'annonce de son décès, Zillisheim a le cœur qui pleure est un doux euphémisme. Tandis que nous disons notre compassion à Marlyse, Jacky, Eliane et aux leurs, nous nous consolons toujours, de notre côté, avec le lumineux et chaleureux souvenir que René nous laisse. Pour toujours...

Hommage rédigé par Pierre HUGONIN

L'équipe municipale adresse ses sincères condoléances à la famille.



Directeur de la publication : Michel LAUGEL

Comité de rédaction : Christine WOLFF, Fabienne GIURIATI, Marie KRAUTH, Chiara RICCHIUTI et Marie SCHWOB

Réalisation graphique : Emilie GUIDEMANN

Infos pratiques

Comment devenir Officier sous contrat pilote (OSC/P)

Devenir pilote d'hélicoptère de combat peut devenir une réalité en intégrant l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT). Découvrez le parcours et les conditions pour y parvenir. La première partie du parcours de recrutement est commune à tous les candidats souhaitant s'engager dans l'armée de Terre. Le premier contact a lieu avec un conseiller en recrutement au sein d'un Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA). Une batterie de tests est alors réalisée lors d'une session de deux jours dans un département d'évaluation et d'information (DEI)



Le candidat répondant aux critères cognitifs, médicaux et sportifs est ensuite convoqué à la Section d'évaluation des candidats aux métiers de l'aérocombat (SECMA) de Vincennes. A l'issue, une visite d'aptitude médicale particulière « Personne navigant » complète le parcours. Une commission finale apprécie les dossiers et recrute les meilleurs des candidats déclarés aptes. Le profil des candidats représente un spectre large, puisque le recrutement est ouvert de 18 à 32 ans. Le bac constitue le niveau académique minimum. Un bac S est préférable sans pour autant constituer un prérequis. Le résultat obtenu au test de langue anglaise doit démontrer à minima un équivalent TOEIC (Test of English for International Communication) 585. Les épreuves de sélection techniques conduites par la SECMA ne requièrent aucune qualification ou connaissances aéronautiques particulières. Elles sont conçues pour apprécier les qualités intrinsèques nécessaires à la réussite d'un parcours exigeant et qualifiant.

Appel de photos de notre village

Nous lançons un appel à la population pour la transmission de vos photos du village prises au fil des saisons. Les photos qui nous seront envoyées serviront à illustrer nos réseaux sociaux et notre bulletin communal. D'avance nous vous remercions pour votre contribution.



Informations culturelles

Pour les personnes souhaitant connaître entre autre les heures de nos offices religieux, vous pouvez vous rendre sur le site de la commune www.zillisheim.fr Vous cliquez dans l'onglet « Vie associative » puis « culte ». Un nouveau lien est lisible sur les « communautés de paroisses des Portes de l'Altenberg Sainte Odile ».



Ouverture de la commission de gestion des manifestations à la population

Après cette année si difficile, nous voyons doucement une lueur d'espoir pour faire revivre notre village...

C'est pourquoi, la commission des manifestations souhaite s'ouvrir à la population !

Si vous aimez votre village, si vous aimez organiser et participer à différentes manifestations communales alors venez nous rejoindre !

Nous recherchons 4 personnes (maximum) pour notre commission.

Si cela vous intéresse, il suffit d'envoyer une lettre motivée en vous présentant et en donnant vos centres d'intérêt.

La commission fera son choix fin mai.

Alors à bientôt pour faire la fête à Zillisheim !



MEDIACYCLES LOCATION DE VÉLOS



NOS VÉLOS

Vous souhaitez louer un vélo pour vos déplacements quotidiens comme alternative à la voiture ? Vous pouvez bénéficier du service de location de vélos à assistance électrique, à chercher en gare de Mulhouse ou en livraison gratuite à domicile.

Service accessible par le

NOS PRESTATIONS

Nous proposons aussi un large éventail de vélo: VTC, à assistance électrique, vélo enfants, VTT et tricycles adaptés aux personnes à mobilité réduite ainsi que du marquage de vélo à des tarifs avantageux. Toutes les informations sur www.mediacycles68.fr

Assurance vélo possible



ET BIEN PLUS!

Plus qu'un service de location, notre association porte aussi des missions d'inclusion sociale et professionnelle par la remobilisation de publics précaires vers l'emploi sur des missions de médiation transport, d'accompagnement de personnes handicapées et d'entretien de véhicules en libre-partage.

MEDIACYCLES - 16b Avenue du Gal Leclerc BP 1006 68050 Mulhouse - 03.89.45.25.98

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace recrute



Dans la perspective des vacances scolaires d'été, la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace recrute fortement des animateurs sur tout le département pour l'organisation de ses accueils de loisirs vacances.

Titulaire du BAFA ou en cours de formation, ou autres diplômes donnant l'équivalence (CAP Petite Enfance, CQP, ...) sur les secteurs suivants: Balgau, Biesheim, Blodelsheim, Fessenheim, Gueberrschwihr, Hirtzfelden, Jepsheim, Landser, Morschwiller-Le-Bas, Munchouse, Neuf Brisach, Ranspach le bas/Michelbach le bas, Rouffach, Riedisheim, Steinbrunn le haut, Uffheim, Waltenheim, Wolfgantzen et Zillisheim.

Merci d'envoyer vos candidatures par mail à l'adresse suivante : recrutementalsh@mouvement-rural.org

Notre village

En 1834, le premier bateau naviguait sur ce canal.

En 1857, Zillisheim devint station de la voie ferrée Mulhouse-Altkirch, un an après, la ligne desservait Belfort.

Ce début de chapitre reste ouvert. Si des habitants veulent rajouter des anecdotes concernant le train ou le canal, vous pouvez les envoyer à la mairie : mairie@zillisheim.fr

Nous nous ferons un plaisir de les retranscrire afin de ne pas oublier l'histoire du village et ceux qui l'ont faite.



Rappel de la réglementation sur les feux

Régulièrement sollicités pour des nuisances relatives au feu divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte vous indiquent quelques notions relatives à la réglementation en vigueur sur les feux :

1) le brûlage d'ordures ménagères (3ème Classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n°2003-462 du 21.05.2003.

Une pratique encore trop répandue polluant indéniablement notre atmosphère !

2) le brûlage de matières plastiques ou pneumatiques (3ème classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n°2003-462 du 21.05.2003.

Une infraction relativement fréquente sur les chantiers de construction, l'élimination des déchets ayant un coût élevé pour les entreprises.

3) l'arrêté préfectoral n°970274 du 14.02.1997 relatif au brûlage de végétaux (4ème Classe) :

- il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes

- l'incinération de végétaux fauchés ou coupés ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :

déclaration obligatoire en mairie, obligation de coupe préalable et ramassage en tas avant incinération après 15 jours, respecter les distances de 50m par rapport aux bâtiments, haies, de 100m par rapport aux agglomérations, et de 200m par rapport aux forêts, obligation de présence pendant le brûlage.

4) la production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage (3ème Classe) est prévue par l'article 99-9 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimée par l'article 7 du Décret n°2009-462 du 21.05.2003.

5) le feu en forêt ou à moins de 200m d'une forêt (4ème Classe) est prévu par l'article R.322-1 du Code Forestier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Brigade Verte d'Eschentzwiller au 03 89 74 84 04

ZILLISHEIM : un village où il fait bon vivre !!

L'association Villes et villages de France a dévoilé le palmarès 2021 des communes où il fait bon vivre.

Ce classement est établi sur la base de 200 critères objectifs qui concernent la qualité de vie, la sécurité, la santé, l'éducation, la proximité des services publics....

Notre village n'a pas à rougir de son classement. Au niveau national, il est classé 2186ème sur 34 837 communes, 263ème parmi les communes entre 2 000 et 3 500 habitants **et troisième sur le plan départemental, toujours pour des villages dont la strate d'habitants est comprise entre 2 000 et 3 500 habitants.**

Nous allons poursuivre notre action dans le sens du « Bien Vivre » et notre challenge va être au moins de maintenir ce classement et bien entendu l'améliorer !



Retour en images



Bravo à Mme TERRIER pour cette très belle photo de notre commune qui a remporté le plus de likes sur notre compte Facebook !



Exposition éphémère organisée à l'accueil de la mairie



500 arbres ont été replantés par l'ONF dans notre forêt communale

Acquisition d'un nouveau véhicule pour notre service technique



Totem avec un dicton alsacien implanté devant l'école élémentaire



Une nouvelle aire de jeux pour les enfants de l'école maternelle



Préparation des décorations de Pâques



Réunion avec la chambre d'agriculture, les agriculteurs et la municipalité pour définir une zone de mise en herbe en remplacement de culture afin de réduire les coulées de boue



Vente ponctuelle de gâteaux par la junior association Solidariterre sur le marché hebdomadaire

Infos pratiques

Rappel de la réglementation locale sur les nuisances sonores

Les beaux jours arrivent et notre espace de vie se transfère progressivement vers l'extérieur de nos logements. Nous vous rappelons qu'en règle générale, sont interdits de jour, comme de nuit, tous bruits susceptibles de porter atteinte à la santé ou la tranquillité publique. Les activités de bricolage, les travaux extérieurs, les tontes sont réglementés. A noter que tous les travaux sont interdits le dimanche et jours fériés.

Les jeux aquatiques aux abords et dans les piscines, les veillées tardives et bruyantes autour d'un barbecue, sont également générateurs de nuisances pour votre voisinage.

Pour éviter les conflits, respectez les horaires encadrés par l'arrêté municipal en vigueur (consultable sur notre site internet rubrique Services -> Environnement -> Réglementation sur le bruit) :

- les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- nuisances sonores interdites les dimanches et jours fériés

Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021

Pour voter aux prochaines élections départementales et régionales, il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales ou de s'inscrire avant le 14 mai 2021.

Pour vous inscrire vous pouvez :

- vous rendre en mairie, aux horaires habituels, muni des documents suivants : original et photocopie

de la carte d'identité recto/verso ou du passeport, original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz, téléphone fixe ou impôts)

A noter : une permanence sera assurée le vendredi 14 mai de 09h00 à 12h00, pour les inscriptions sur les listes électorales.

- vous inscrire en ligne en vous connectant au site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Comment procéder pour cette inscription en ligne ? Se munir d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) à votre nom, prénom et adresse (facture de gaz, électricité, eau, téléphone, internet, impôts) et votre carte nationale d'identité ou passeport valide.



VOTRE COMMUNE A BESOIN DE VOUS URGENT : Recherche d'assesseurs volontaires pour tenir les bureaux de vote

Nous recherchons des volontaires qui seraient disponibles pour tenir les bureaux de vote pour les 2 tours de scrutin.

En effet, s'agissant d'une double élection les bureaux de vote seront également dédoublés.

Des précautions particulières seront prises pour garantir la sécurité sanitaire de tous : protection par plexiglass de chaque assesseur, distanciation, salle limitée à 3 personnes, sens unique balisé, entrée et sortie différente, aération, ...

Cependant chaque assesseur devra justifier soit d'une vaccination (au moins 1 injection) ou un test de dépistage PCR effectué 2 jours avant la date du scrutin.

Merci à toutes les personnes intéressées de se signaler rapidement au secrétariat de la mairie au 03 89 06 25 22 ou par mail : mairie@zillisheim.fr



Aide à la prise de rendez-vous pour la vaccination sur DOCTOLIB

Une cadre infirmière se propose bénévolement de procéder aux inscriptions sur Doctolib, en respectant le cadre vaccinal, pour les personnes n'étant pas à l'aise avec l'informatique ou démunies d'ordinateur.

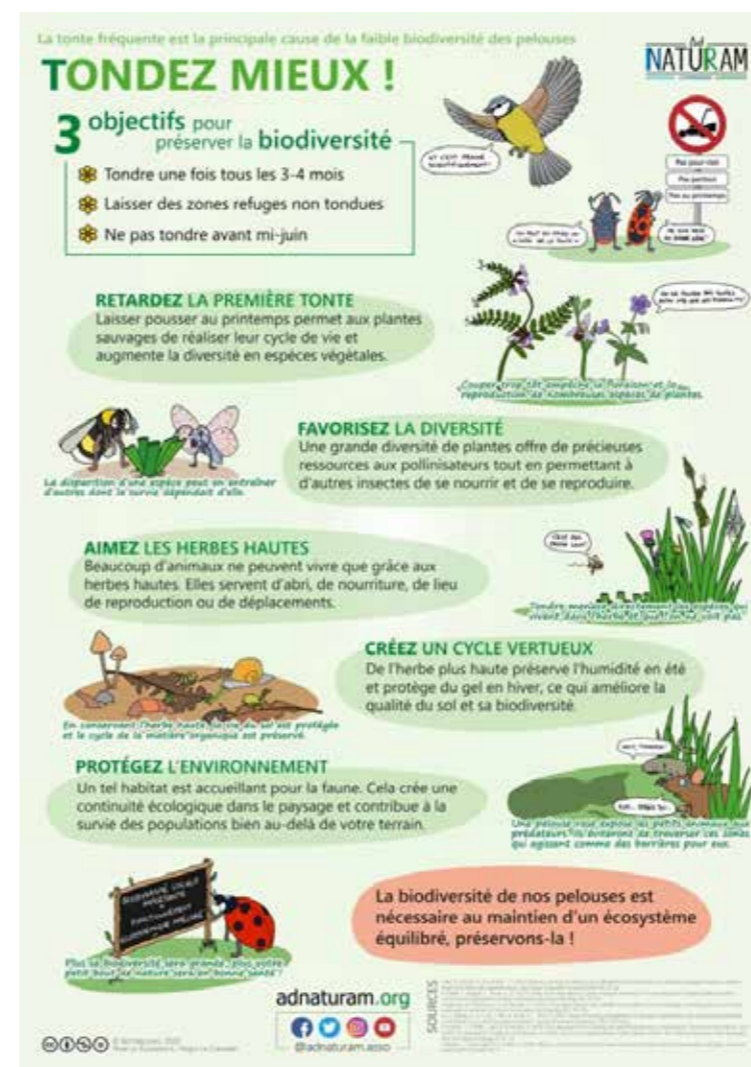
Si vous êtes intéressées, merci de prendre l'attache du secrétariat de la mairie au 03 89 06 25 22 qui fera suivre votre demande.



Horaires du Marché

Suite au réajustement national du couvre-feu à 19h00, les horaires d'ouverture du marché sont désormais modifiés comme suit : les jeudis de 16h00 à 18h45.

En raison du jeudi de l'Ascension, le marché aura exceptionnellement lieu le mercredi 12 mai 2021 de 16h00 à 18h45.



Horaires du secrétariat de la mairie

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et limiter les contacts, pour la sécurité de tous, le secrétariat de la mairie conservera les horaires instaurés pendant le confinement jusqu'au 28 mai 2021, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et réception sur rendez-vous pour tous vos dépôts de dossier ou document.

